

3 janvier 2007

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE**

(Eurolist)

Par courrier du 29 décembre 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 2 janvier 2007, la société Morgan Stanley & Co International Ltd (25, Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume-Uni), contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 décembre 2006, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 5% du capital de la société COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE et détenir 862 926 actions COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 4,56% des droits de vote de cette société (1).

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 17 507 110 actions représentant 18 918 978 droits de vote.